CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E119017** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2027**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/03/1992

Raison sociale : ENTREPRISE MORESVE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/09/2024

Capital : 8 000

11 RUE JOSEPH CUGNOT
ZAC DE VERNUSSON
49130 LES PONTS-DE-CE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 385159751

Siret : 385 159 751 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5418264-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001648746/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001648746/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 41 66 75 58 **Fax :** 02 41 68 45 57

Portable : 06 07 95 00 26

Responsabilité légale :
RICHARD PRO (979 884 574) / RICHARD ETIENNE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : comptabilite@moresve.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 439 159 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	11	29/11/2023
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	11	04/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2026 11:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E119017** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2027**

ÉDITÉ LE **13/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/03/1992
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/09/2024
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 385159751

Siret : **385 159 751 00028**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5418264-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001648746/0
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001648746/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE MORESVE**

11 RUE JOSEPH CUGNOT
ZAC DE VERNUSSON
49130 LES PONTS-DE-CE

Téléphone : 02 41 66 75 58 **Fax :** 02 41 68 45 57
Portable : 06 07 95 00 26

Site Internet :
E-mail : comptabilite@moresve.fr

Responsabilité légale :
RICHARD PRO (979 884 574) / RICHARD ETIENNE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/11/2023
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	04/02/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2026 11:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.